



État de situation – COVID – Saint-Michel

Assemblée de quartier de VSMS

9 décembre 2021

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal*

Québec 



Présentation

- Quelques données épidémiologiques
- Vaccination
 - Des 5-11 ans
 - 3^{ième} dose pour les 70 ans et plus
- Clinique de vaccination
- Consignes à respecter
- Mesures de protection
- Clinique de dépistage
- Mesure des éclaireurs

Données épidémiologiques

Couverture vaccinale – 12 ans et plus			En date du 5 décembre		
Est	<u>79,9%</u>	Ouest	81,7%	Sud	85,6%

Couverture vaccinale – Étudiants niveau secondaire		En date du 6 décembre	
Collège Reine-Marie	87.3%	Joseph-François-Perrault	82.9%
Louis-Joseph-Papineau	<u>67,4%</u>	John F. Kennedy	77,6%

Taux de positivité			En date du 4 décembre		
St-Michel	5,4%	CIUSSS	5,9%	Montréal	4,6%



Vaccination 5 – 11 ans

- La dose est le tiers du dosage adulte/adolescent ce qui mène les scientifiques à assurer la sécurité du vaccin;
- L'efficacité est à 90.7%;
- La réponse immunitaire est comparable à celui des adolescents et adultes;
- On recommande un écart de 8 semaines entre les deux doses;
- La vaccination offerte sur rendez-vous – Clic Santé ou en milieu scolaire;
- Le passeport vaccinal ne sera pas exigé pour ce groupe d'âge.



Vaccination 70 ans et plus

3^{ième} dose reçue :

- Les personnes en milieu de vie;
- Les locataires en HLM;

3^{ième} dose en cours :

- Les personnes de 70 ans et plus;
 - Stade olympique : sur rendez-vous via Clic santé
 - Patro Villeray, 7355, avenue Christophe-Colomb
 - Clinique de vaccination de Montréal-Nord, 11201, boulevard Lacordaire



Consignes à respecter

Respect des consignes suivantes :

Couvre-visage

- **En tout temps à l'intérieur**, sauf pour boire ou manger, même si les personnes sont assises et respectent la distanciation.

Activités sociales

- Rassemblements (privés) de **nature festive** comme des réceptions, des fêtes, des partys de Noël, dans des lieux publics **intérieurs, 25 personnes** maximum et **à l'extérieur 50 personnes** maximum;
- Le passeport est exigé pour les activités de nature événementielle (activités non essentielles);
- Le passeport vaccinal est exigé pour participer à toutes les activités de loisir (en attente de précision de la DRSP);
- L'imposition du passeport vaccinal permet de retirer les limites de nombre de participants et le respect de la distanciation n'est plus requis.

Lieu de culte

- Si le lieu de culte occupe un bâtiment au complet, la limite de 250 s'applique au bâtiment.



Consignes à respecter

Organisme communautaire – Activités publiques essentielles

- Les assemblées, les réunions (autres que de nature événementielle ou sociale) et certaines cérémonies constituent des activités publiques essentielles.
- Le **passport vaccinal n'est pas exigé** si elles comptent 250 participants ou moins à l'intérieur ou 500 personnes ou moins à l'extérieur.
- Une distanciation **d'un mètre** doit être respectée entre les participants.
- Le couvre-visage **doit être porté en tout temps** à l'intérieur, sauf pour boire et manger.
- Les participants ne sont pas tenus de demeurer assis.
- Si le nombre de participants dépasse le maximum permis, le **passport vaccinal sera exigé**.
- <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-en-vigueur/activites-et-sorties/reunions-congres-ceremonies-salons-et-expositions>



Consignes à respecter

La Ville de Montréal et la DRSP ont convenu d'une interprétation temporaire de certaines consignes (attente d'une réponse de la DGSP) :

- Si l'activité est **spécifiquement nommée** par le décret le **passport vaccinal est exigé** dans tous les contextes sans exception. Exemple, **le bingo** : qu'il ait lieu dans un "bingo hall" ou un club pour aînés, l'activité exige le passeport.
- Si une **activité de sport et loisir est visée de façon générale** par le décret et qu'elle est offerte par un organisme pour qui la mission première est le sport et le loisir, **l'activité exige le passport vaccinal**. Exemple, le passeport est exigé pour participer à une activité de peinture offerte par un organisme qui a comme mission première le développement artistique chez les jeunes.
- Si une activité de sport et loisir est **visée de façon générale** par le décret et qu'elle est **offerte par un organisme pour qui la mission première est directement liée à un service social**, l'activité **N'EXIGE PAS le passeport**.
 - Une activité de tricot offerte à titre de thérapie pour des personnes souffrantes de problèmes de santé mentale si l'organisme a comme mission première le soutien à cette population, et ce, même si le tricot en soi est une activité de loisir.
 - Un dîner dans une maison de jeunes dans le but d'offrir un espace sécuritaire dans des secteurs où la violence est particulièrement problématique.



Consignes à respecter

SANS passeport vaccinal :

- Une personne qui accède à un lieu pour y recevoir **des services de santé ou des services sociaux**;
- Une personne **qui accompagne** :
 - enfant de moins de 18 ans;
 - une personne qui accouche;
 - une personne inapte à consentir aux soins requis par son état de santé;
 - une personne qui, en raison de son état de santé ou à des fins de sécurité, requiert une assistance qui ne peut lui être fournie par l'exploitant du lieu;
- Une personne qui **visite un proche en fin de vie**.



Consignes à respecter

AVEC passeport vaccinal et pièce d'identité :

- Personne âgée de 13 ans ou plus pour accéder aux lieux suivants à titre de visiteur ou pour participer à une rencontre de travail
 - Établissement de santé et de services sociaux;
 - Ressource intermédiaire;
 - Ressource de type familial;
 - Résidence privée pour aînés;
 - Institution religieuse qui maintient une installation d'hébergement et de soins de longue durée pour y recevoir ses membres ou ses adhérents.



Mesures de protection

Masques de procédure

- Distribution de masques – Collaboration – CIUSSS-EMTL – VSMS
- De juin à aujourd’hui
 - 290 000 masques aux populations vulnérables de Saint-Michel pour 5200 familles.
- Prochaine commande le 10 janvier 2022
- Courriel à Richard Perreault : richard.perreault.pdi@ssss.gouv.qc.ca
- Vous avez d’autres questions?
 - Faites parvenir un courriel à un membre de l’équipe d’organiseurs communautaires
 - Karine – Beaudevert – Richard



Cliniques de dépistage

- **Clinique Chauveau**
 - 7 jours/ 7 de 8h à 20h
 - 5455, rue Chauveau, Métro Assomption
- **Clinique Viau**
 - Lundi – Vendredi, 10h30 à 17h30
 - 4553, avenue Pierre-De-Coubertin
 - Auto seulement
- **CLSC de St-Michel**
 - Sur rendez-vous – Québec.ca <https://cv19quebec.ca/>



Mesure des éclaireurs

Plan de rétablissement

Est une initiative du MSSS dont l'objectif est de :

- Prévoir et réaliser les actions nécessaires pour accompagner la population de l'est de Montréal vers la nouvelle normalité en mettant l'accent sur la résilience individuelle et communautaire.

Éclaireurs

- Personne significative déjà présente et impliquée dans son milieu, susceptible d'être en contact avec des personnes présentant des risques de détresse psychologique par son travail, son bénévolat ou sa place dans sa communauté.



Mesure des éclaireurs

Le réseau des éclaireurs a pour mandat de :

- reconnaître les personnes présentant des signes de détresse psychosociale;
- établir le contact, les soutenir et les référer vers les ressources;
- promouvoir, dans leur communauté, les façons de prendre soin de soi et des autres.

Cette équipe :

- est à l'écoute des besoins des milieux;
- facilite l'utilisation des services santé et des services sociaux;
- soutient des initiatives en prévention psychosociale;
- oriente les personnes vers les ressources;
- participe à des activités de prévention et de promotion en santé mentale.



Mesure des éclaireurs

- L'équipe-relais ne remplace pas les services existants, elle s'inscrit plutôt en complémentarité avec ceux-ci.
- Si vous êtes intéressé à devenir Éclaireur ou si vous avez besoin d'aide, écrivez un courriel à :

eclaireurs.cemtl@ssss.gouv.qc.ca



CIUSSS
de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

www.ciusss-estmtl.gouv.qc.ca

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal*

Québec 